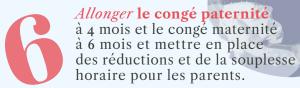
10 PRIORITÉS DE LA CGT

pour le vote au 2° et 3° collège 🌘



Garantir l'égalité professionnelle en sanctionnant les entreprises qui discriminent et en faisant la transparence sur les salaires et le déroulement de carrière.



Augmenter les salaires
pour prendre en compte
les qualifications et les
responsabilités exercées
et garantir l'évaluation
transparente et objective
des salarié·es.



Transformer le management
au service du travail bien fait,
avec des manageurs formés
disposant d'autonomie pour
adapter le travail à leurs équipes.

Encadrer le droit du télétravail avec des critères objectifs d'accès et la prise en charge systématique par l'employeur de tous les frais.

Créer un droit d'alerte, de refus et d'alternative pour faire primer l'éthique professionnelle et les enjeux sociaux et environnementaux sur les directives financières.



Réduire le temps
et la charge de travail
pour permettre à toutes
et tous d'avoir une carrière
professionnelle et une vie
familiale et personnelle.

Investir dans la recherche

jusqu'à 3 % du PIB et donner la possibilité aux représentants du personnel de suspendre le Crédit Impôt Recherche si les efforts de recherche ne sont pas avérés.

Rendre effectif le droit à la déconnexion

avec des trêves de mails et de messageries professionnelles le soir et les week-end.



Donner le pouvoir aux salarié·es d'être informé·es et d'agir en amont sur les orientations stratégiques des entreprises, notamment pour une relocalisation de l'industrie, la mise en place de circuits courts et d'une économie circulaire pour limiter les impacts environnementaux du travail.







